

SciencesPo

LES ENJEUX DÉMOCRATIQUES DES ARCHIVES

PERSPECTIVE COMPARATIVE FRANCE-
BELGIQUE

MetSem, 16 juin 2021

Marie-Laurence Dubois, présidente de l'Association des archivistes francophones
de Belgique

Odile Gaultier-Voituriez, responsable du département archives, DRIS, Sciences Po

DÉFINITION DES ARCHIVES

- France : Code du patrimoine, article L. 211-1 : « Les archives sont l'ensemble des documents, y compris les données, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité. »

France

3 janvier 1979 - Loi sur les archives, principe général : délai de 30 ans ; autres délais

15 juillet 2008 - Loi sur les archives, consolidée dans le Code du patrimoine, principe général : communicabilité immédiate ; autres délais dont 50 ans secret de la défense nationale

13 novembre 2020 - Instruction générale interministérielle (IGI) 1300 sur les documents classifiés, dernière version durcie

2021- Projet de loi relatif à la prévention d'actes de terrorisme et au renseignement, art. 19 modifie art. L213-2 du Code du patrimoine et accès aux archives de plus de 50 ans

Belgique

Juin 1955 – Loi sur les archives modifiée pour la dernière fois en 2009 (délais accessibilité)

Décembre 2001 – Décret sur les archives publiques en RW

Juin 2004 – Décret sur la reconnaissance des centres d'archives privées

2009 – Ordonnance sur les archives – Région de Bruxelles-Capitale

2016 – Article impactant les archives dans un projet de loi concernant la loi du 30 novembre 1998 organique des services de renseignement et de sécurité et l'article 259bis du Code pénal

ARCHIVES PUBLIQUES-ARCHIVES PRIVÉES

France : Code du patrimoine

article L. 211-4 : Les **archives publiques** sont :

- a) Les documents qui procèdent de l'activité de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics et des autres personnes morales de droit public ou des personnes de droit privé chargées de la gestion d'un service public, dans le cadre de leur mission de service public. Les actes et documents des assemblées parlementaires sont régis par l'[ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958](#) relative au fonctionnement des assemblées parlementaires.
- b) Les minutes et répertoires des officiers publics ou ministériels et les registres de conventions notariées de pacte civil de solidarité.

Article L. 211-5 : Les **archives privées** sont l'ensemble des documents définis à [l'article L. 211-1](#) qui n'entrent pas dans le champ d'application de [l'article L. 211-4](#).

LA RÉDUCTION DES DÉLAIS DE COMMUNICATION D'ARCHIVES PUBLIQUES, FRANCE, 1979-2008

Nature des documents	Délais de la loi du 3 janvier 1979 intégrée dans le Code du patrimoine	Délais de la loi du 15 juillet 2008
Documents d'archives publiques, cas général	30 ans	Communication immédiate
Délibérations du Gouvernement et relations internationales	30 ans	25 ans
Sûreté nationale ou secret de la défense nationale	60 ans	50 ans
Vie privée	60 ans	50 ans
Actes des notaires	100 ans	75 ans (ou 25 ans à compter du décès)
Archives des juridictions	100 ans	75 ans (ou 25 ans à compter du décès)
Registres de naissance de l'état civil	100 ans	75 ans (ou 25 ans à compter du décès)
Registres de mariage de l'état civil	100 ans	75 ans (ou 25 ans à compter du décès)
Renseignements sur la vie privée collectés dans le cadre d'enquêtes statistiques	100 ans	75 ans (ou 25 ans à compter du décès)
Questionnaires de recensement de la population	100 ans	75 ans (ou 25 ans à compter du décès)
Documents concernant des personnes mineures ou des agressions sexuelles	Pas de délai spécifique	100 ans
Dossiers de personnel	120 ans	50 ans
Secret médical	150 ans	25 ans à compter du décès (ou 120 ans à compter de la naissance si date de décès inconnue)
Documents relatifs à la sécurité des personnes et concernant la défense nationale	Pas de délai spécifique	100 ans
Documents permettant la fabrication d'armes de destruction massive	Pas de délai spécifique	Incommunicabilité absolue
Archives publiques politiques	Pas de délai spécifique	Reconnaissance du protocole de versement et retour au régime commun au décès du signataire

RÔLE DES ARCHIVISTES BELGES VIA LEUR ASSOCIATION PROFESSIONNELLE POUR CONSTRUIRE UNE VISION ET PORTER LES ENJEUX DÉMOCRATIQUES DES ARCHIVES...



*Les archives...
Un révélateur de l'état de notre société?*



www.archivistes.be

2014

2016



Accueil > Opinions > Cartes blanches

Serons-nous encore en démocratie quand les documents classifiés seront détruits sans aucun contrôle par la sûreté de l'Etat?

Un projet de loi modifiant la loi organique des services de renseignement et de sécurité du 30 novembre 1998 concernant les archives du renseignement inquiète les archivistes professionnels. S'il passe à la Chambre, les principes élémentaires de la démocratie et de la séparation des pouvoirs seront bafoués.



LE VIF Rubriques ▾ Le magazine Avantages pour abonnés Abonnez-vous

OPINION

Centres d'archives: "Vous avez dit bonne gouvernance" ?

19/10/18 à 09:32 Mise à jour à 13:19



Carte blanche

Le bras de fer entre les ministres Greoli et Flahaut en Fédération Wallonie-Bruxelles met les centres d'archives privées en grandes difficultés.

118 Fois partagé



2018

CONSTRUIRE UNE VISION ET GARDER LE CAP!



2019

Accueil > Opinions > Cartes blanches

«Les centres d'archives privés ont besoin d'un nouveau cadre légal»

Ce 9 juin est la Journée internationale des Archives. A cette occasion, le secteur des archives privées adresse une lettre ouverte à la ministre de la Culture en Fédération Wallonie-Bruxelles, Bénédicte Linard. Les signataires déplorent que les centres d'archives privées restent considérés comme un secteur subsidiaire du patrimoine culturel.

La non-gestion des archives par nos gouvernements constitue un péril démocratique

Opinions

Contribution externe

Publié le 27-02-21 à 18h06 - Mis à jour le 27-02-21 à 18h07

À l'heure de "fêter" le premier anniversaire de l'arrivée de ce virus dans nos vies, nous, professionnels du secteur des archives, sommes inquiets pour la sauvegarde de certains dossiers essentiels à la compréhension de décisions prises par nos gouvernements.

2020

Accueil > Opinions > Cartes blanches

Carte blanche: les archives privées, des sources inestimables pour imaginer l'avenir

Les signataires de ce texte expriment leur inquiétude quant au devenir des archives, qui sont une caisse de résonance de notre société. Ils insistent pour que la conservation des archives privées, particulièrement en danger, soit dotée de moyens supplémentaires et d'un cadre légal sérieux.

2021

RÔLE DES ASSOCIATIONS FRANÇAISES D'ARCHIVISTES, D'HISTORIENS ET DE LA MÉMOIRE POUR SOUTENIR LES ENJEUX DÉMOCRATIQUES DES ARCHIVES ET LEUR ACCÈS

RÉACTION DES ASSOCIATIONS À L'ORIGINE DES RECOURS DEVANT LE CONSEIL D'ÉTAT À L'ARTICLE 19 CONSACRÉ AUX ARCHIVES DANS LE PROJET DE LOI RELATIF À LA PRÉVENTION D'ACTES DE TERRORISME ET AU RENSEIGNEMENT

Communiqué de presse
17.05.2021
www.archivistes.org



"Tout au long du processus législatif, les associations poursuivront le dialogue constructif qui a été ouvert avec les parlementaires afin que la protection des intérêts fondamentaux de la Nation soit identifiée suffisamment clairement pour qu'elle ne porte pas atteinte de manière disproportionnée, en droit ou en pratique, à l'accès aux archives de la nation."

The screenshot shows the AHCESR website interface. The main article is titled "Mieux encadrer l'allongement des délais de communication des archives publiques prévu par l'alinéa 8 de l'article 19 du projet de loi PATR". The author is listed as "PAR PIERRE VERSCHUEREN - PUBLIÉ 02/06/2021 - MIS À JOUR 02/06/2021". The article content begins with "Fiche à l'attention des députés établie par le collectif « Accès aux archives publiques », coordonné par l'Association des archivistes français, l'Association des historiens contemporanéistes de l'enseignement supérieur et de la recherche et l'Association Josette et Maurice Audin". The website also features a navigation menu with options like "Association", "Liste de diffusion", "Annuaire", "Bases de données", "Thèses", "Podcasts", "Profession", and "Chroniques de la mobilisation contre l'IGI 1300". There are also social media icons for Twitter and Facebook, and a "SUIVRE:" section.